

## **PRESENTATION DU METIER ET DE LA FORMATION 2022** **CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE (DECESF)**

### **Public concerné :**

Cette formation s'adresse aux personnes qui souhaitent exercer la profession de Conseiller en Economie Sociale Familiale dont la fonction est d'intervenir auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, de handicap, de protection de l'enfance, ...

### **Présentation du métier :**

**Lutter contre l'exclusion sociale en accompagnant les personnes qui se trouvent dans une situation précaire, c'est le quotidien de ce professionnel du social.**

Le Conseiller en économie sociale familiale voit son action ancrée dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé.

Il/elle intervient auprès de tous les publics ayant des difficultés financières, d'accès au logement, de surendettement, de chômage, ...

Il/elle est amené-e à dispenser des informations en ce qui concerne tous les domaines de la vie quotidienne : budget, cuisine, ...

Dans le secteur public, le CESF exerce dans les services sociaux des collectivités locales ou dans des entreprises d'État, les caisses d'allocations familiales, les offices H.L.M. ou les hôpitaux.

Dans le secteur privé, il/elle peut travailler en libéral ou dans des associations, des maisons de retraite, des foyers de jeunes travailleurs, ...

### **Présentation de la Formation :**

Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités définies à l'annexe I "référentiel professionnel" de l'arrêté du 22 août 2018. Il est classé au niveau 2 de la nomenclature des niveaux de formation.

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

### **Le parcours complet :**

Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale est articulé avec le brevet de technicien supérieur spécialité économie sociale familiale.

La formation de CESF est une formation professionnelle qui se déroule en alternance sur une durée de 12 mois.

Pour les titulaires du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale, la formation comporte 540 heures de formation théorique en centre de formation et 560 heures (16 semaines) de formation pratique.

Elle se décline en 4 domaines de formation :

- DF 1 - Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne – 140h
- DF 2 - Intervention sociale – 250h
- DF 3 - Communication professionnelle – 60h dont 20h d'anglais
- DF 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 90h

Ces 4 domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche » recouvrant les contenus suivants :

- Les étapes de la démarche de recherche (question de départ, problématique, hypothèses de recherche, choix du terrain et de la méthodologie, retranscription des matériaux, analyse de contenu).
- Enquête de terrain et techniques de recueil des données (entretiens, observations, questionnaire, etc.).
- Techniques de recherches bibliographiques.
- Analyse des situations en s'appuyant sur un cadre théorique et des concepts.
- Réflexivité sur la démarche de recherche et auto-analyse de sa pratique et de sa place de professionnel.

#### Formation pratique :

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Pour les candidats-es effectuant la totalité de la formation, la formation pratique est d'une durée totale de 16 semaines (560 heures). Elle peut se dérouler sur deux sites qualifiants. La totalité de la formation pratique est effectuée auprès d'un référent professionnel conseiller en économie sociale familiale.

Certification : A l'issue de la formation, l'établissement de formation présente les candidats-es au diplôme et adresse au recteur d'académie.

Le référentiel de certification est composé de huit domaines de certification.

Quatre de ces domaines, identifiés par un \*, sont validés à l'occasion des épreuves du brevet de technicien supérieur spécialité économie sociale familiale conformément à l'annexe IX de l'arrêté du 22 août 2018. Les domaines propres au diplôme d'Etat sont certifiés, en totalité ou en partie, par des épreuves passées en cours de formation.

Ces 8 domaines de certification comprennent les épreuves suivantes :

- DC1A - épreuve « Conseil et expertise technologiques » \* ;
- DC1B - épreuve « Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques » \* ;
- DC1C - 1re épreuve : « Analyse à visée socioéducative dans les domaines de la vie quotidienne » ;  
- 2e épreuve : « Mémoire de pratique professionnelle » ;
- DC2A - 1re épreuve : « Intervention collective d'animation et de formation (ICAF) et méthodologie de projet » \* ;
- DC2B - 1re épreuve : « Intervention sociale individuelle ou collective » ;  
- 2e épreuve : « accompagnement éducatif budgétaire » ;
- DC3 - épreuve « Ecrits professionnels » ;
- DC4A - épreuve « Connaissance des politiques sociales » \* ;
- DC4B - épreuve « Analyse des relations partenariales ».

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Pour valider chacun des domaines, le/la candidat-e doit obtenir une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.

En application de l'article D. 451-8 du code de l'action sociale et des familles, les domaines de compétences 3 et 4 du diplôme d'Etat sont considérés acquis pour les titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'Etat d'assistant de service social. Ces titulaires sont dispensés des formations dans ces domaines et des épreuves de certification correspondantes.

### Les parcours individualisés :

Pour rappel :

- Dans le cadre d'une dispense d'un domaine de formation, le/la candidat-e est dispensé-e de la totalité des enseignements du domaine de compétences considéré, du parcours de stage lié au domaine et des épreuves de certification et contrôle continu liés à ce même domaine.
- Dans le cadre des allègements, le/la candidat-e ne participe pas aux enseignements, sujets à allègements, mais doit se présenter aux épreuves de contrôle continu et épreuves de certification.

Une information précise à ce sujet vous sera communiquée lors des épreuves.

### Les allègements :

A l'entrée en formation, les candidats-es font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. A l'issue de ce positionnement, ils/elles peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation.

Cet allègement peut porter sur la période de formation en établissement ou sur la période de formation pratique. Toutefois la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers.

Pour les candidats-es n'ayant pas à valider les huit domaines de certification du diplôme, une période de formation pratique minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutifs de leur programme individualisé de formation. Cette période de formation pratique minimale est de 3 semaines (105 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 2 semaines (70 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation.

### Les dispenses :

Les titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social, du diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation.